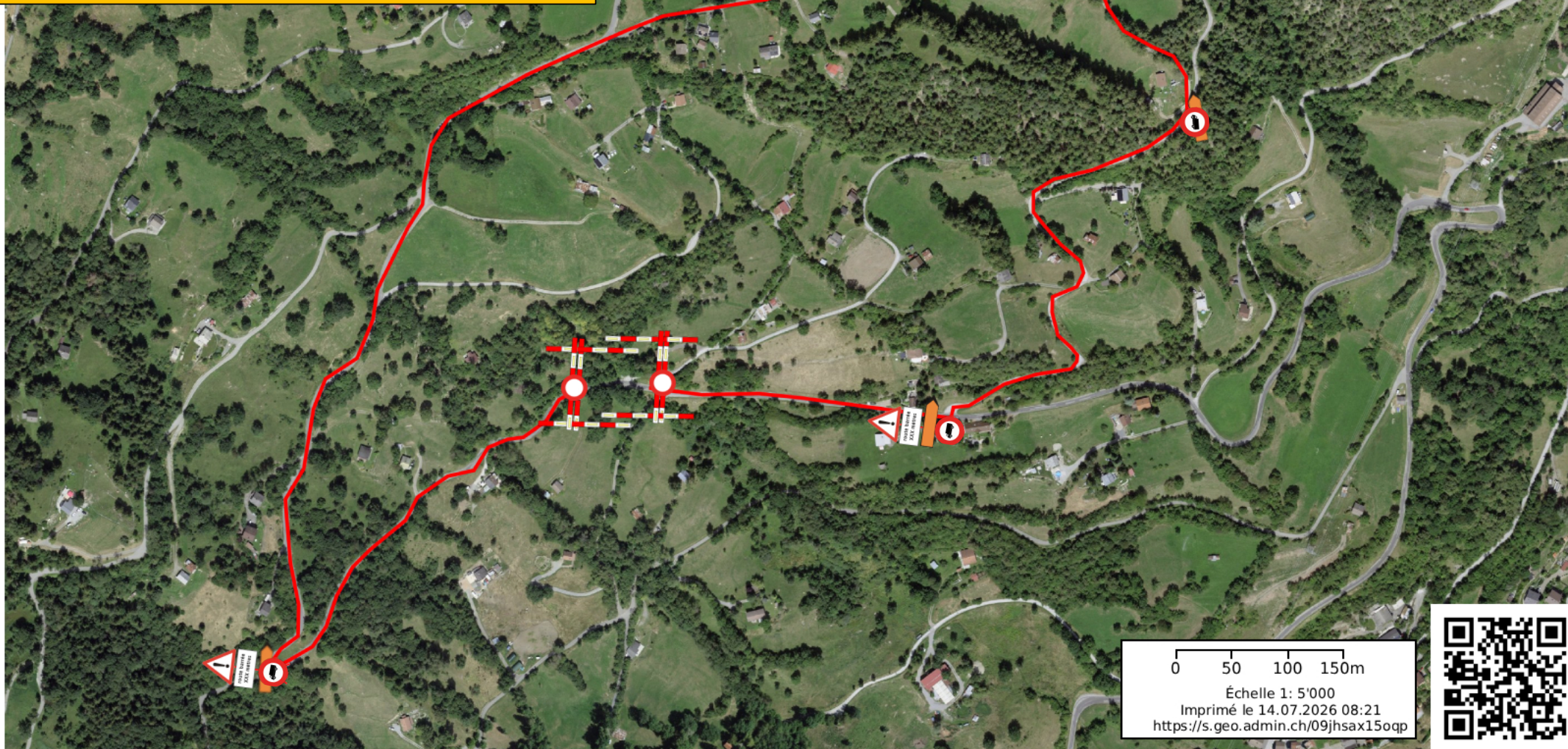


Coordonnez la signalisation avec les entreprises déjà présentes, PAS DE DOUBLON
Publication de la fermeture ou de la restriction par la commune. Y compris restriction pour
les poids lourds
Ajout du signaux OSR 2.07 sur les plaques de déviation

Ce schéma n'est qu'une illustration de la signalisation
mise en place. Le respect de la norme VSS 40886 doit
être garanti pour tous les éléments nécessaires à la
sécurisation et ne figurant pas sur ce schéma.



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra
in collaboration with the cantons

www.geo.admin.ch est un portail d'accès aux informations géolocalisées, données et services qui sont mis à disposition par l'administration fédérale

Responsabilité: Malgré la grande attention qu'elles portent à la justesse des informations diffusées sur ce site, les autorités fédérales ne peuvent endosser aucune responsabilité quant à la fidélité, à l'exactitude, à l'actualité, à la fiabilité et à l'intégralité de ces informations. Droits d'auteur: autorités de la Confédération suisse. <https://www.admin.ch/gov/fr/accueil/conditions-utilisation.html>. Si des données de tiers sont représentées, leur disponibilité est garantie par le tiers fournisseur. Les conditions des détenteurs de données correspondants s'appliquent également.

© public.geo.admin.ch, CNES, Spot Image, swisstopo, NPOC